

OR3247fr33 – 03/12/2020

TARIFS PRODUCTEURS

Wallonie - Bruxelles - Grand-Duché de Luxembourg – 2021

Tarifs Htva

Redevance minimale annuelle	380 €
Contrôles supplémentaires sur place min. 2h	90 €/h
Contrôles supplémentaires administratif bureau	60 €/h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	250 €
Travail à façon	311 €

Comment calculer votre redevance annuelle ? Base + production

Intitulé	Par	Tarif (€)
Montant de base	Entreprise	256
PRODUCTION VEGETALE		
Maraichage / pépinière	ha	127
Maraichage de plein champs	ha	70,4
Grande culture	ha	12,4
Prairie + engrais vert + jachère	ha	9,3
Culture fruitière : basse tige/petits fruits/vignoble	ha	63
Haute tige/sapin de Noël	ha	43
Serre froide et tunnel	ha	377
Serre chauffée	ha	760
Champignon	ha	2516
Réserves naturelles	ha	3,1
PRODUCTION LAITIERE		
Laitier vaches/jument	Animal présent	4,6
Laitier chèvres	Animal présent	1,2
Laitier brebis	Animal présent	1,2
PRODUCTION ANIMALE		
Vache/jument avec ou sans veau/poulain	Animal présent	3,2
Truie ou verrat	Animal présent	4,6
Brebis/chevreuil	Animal présent	0,7
Cheval	Animal présent	4,4
Biche cerf	Animal présent	2,3
Lapin	Animal présent	0,9
Autruche	Animal présent	2,3
Porc	Animal vendu	0,7
Mouton - agneau	Animal vendu	0,3
Poulet / poulettes par 100	Animaux vendus	5,4
Dindes /canards par 100	Animaux vendus	10,2
Autruche	Animal vendu	0,7
Faon	Animal vendu	0,55
Daguet	Animal vendu	0,78
Escargots par 100	vendus	0,54
Truites	Par kilo	0,15
Bovin < 1an	Animal présent ou vendu	0,97
Bovin 1-2 an(s)	Animal présent ou vendu	1,45
Bovins + 2ans	Animal présent ou vendu	1,9
Miel	Par ruche présente ou vendue	0,6
Poule pondeuse	Animal présent ou vendu	0,15

Quelques définitions

- Le maraîchage : correspond aux cultures des légumes, chicons (racines + forçage), cultures hâtives de légumes...
- Le maraîchage de plein champ : correspond à des cultures (minimum 0,3 ha par culture) de pommes de terre hâtives, de potirons, de cultures de conservation, de légumes destinés au marché du frais ou de l'industrie, etc...
- Les grandes cultures : par exemple les pommes de terre de conservation, les céréales, les cultures fourragères, la chicorée.
- Pour pouvoir considérer les engrais verts comme une catégorie, ils doivent rester au moins toute une saison culturale en place.
- Façonner : la marchandise reste la propriété du producteur.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : parcelles ou locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant la fertilisation, la rotation, les traitements, etc. Mais aussi en cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.

Exemple de calcul de redevance annuelle pour une entreprise de :

- 2,2 ha de maraîchage
- 1 ha de culture fruitière (basse tige)
- 0,2 ha de tunnel

La redevance est la suivante : Base + maraîchage + culture fruitière + tunnel.

$$256€ + (127€ \times 2,2) + (63€ \times 1) + (377€ \times 0,2) = 673,8 \text{ € htva}$$